SYNDICALISATION 2009-2010

La surcotisation académique de 3 euros est intégrée dans le tableau des cotisations.

66% de la cotisation déductible des impôts

Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public. Fédération Syndicale Unitaire.
12, place du général de Gaulle. 13001 Marseille. TEL : 0491550473 - Mél : snep.aixm@freesurf.fr

IDENTITE sexe F M date de naissance / /19

nom

nom de JF

prénom

ADRESSE auxiliaire

voie

complément d'adresse

code postal et localité

ENVOI du BULLETIN

adresse personnelle ☐ adresse établissement ☐

@dresse électronique (écrire lisiblement)

☎ fixe : mobile : 06

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

code établissement

nom

voie

code postal et localité

CATEGORIE

PROF EPS	AGR Hors Cl.	RETRAITE	PLC2 PROF		PCEA Agri
PROF Hors Cl.	CE	MA - CDI	PLC2 AGR.		PROF de Sport
BI-ADMISSIBLE	CE Hors Cl.	CONTRACTUEL	PEGC	AE	PROF de Sport Hors Classe
AGR. CTPS	CE Classe Ex.	VACATAIRE	PEGC Hors Cl.	PEGC Clas. Ex.	PROF de Sport Stagiaire

ECHELON ou Groupe pour les retraités

SITUATION ADMINISTRATIVE

TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre		DISPO
SIT. PARTICULIERE		CPA : 50%	70% 80%	CFA
PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGE STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %	

JE CHOISIS DE PAYER

A partir du mois de :

PAR : Chèque(s) à l'ordre du SNEP
Indiquer le nombre (5 maxi) ☐

PAR : Prélèvement(s) automatique(s)
Ma cotisation sera renouvelée automatiquement d'année en année.
Je suis déjà en prélèvement automatique ☐
Je régle ma cotisation syndicale . En:
1x 2v 3v 4v 5v
Je joins un RIB et l'autorisation ci-dessous

NB: Mise en paiement ou prélèvement les 5 du mois. Dernier dépôt de chèques ou prélèvement **le 5 juillet.** Prévoir votre nombre de paiements en conséquence.

COTISATIONS SNEP 2009-2010

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agr	PLC2	PLC2	129 €	136 €	143 €	152 €	162 €	173 €	184 €	198 €	214 €
Prof : Hors Classe	161 €	182 €	195 €	208 €	226 €	240 €	253 €				
Bi-admissible	120 €	131 €	138 €	144 €	153 €	163 €	171 €	184 €	198 €	214 €	223 €
Agrégé - CTPS	PLC2 Agr	PLC2 Agr	155 €	168 €	180 €	192 €	206 €	222 €	238 €	253 €	266 €
Agrégé Hors Classe	214 €	226 €	238 €	253 €	266 €	285 €	296 €	311 €			
AE-CE-PEGC		112 €	118 €	123 €	129 €	136 €	142 €	149 €	157 €	166 €	175 €
CE-PEGC Hors Classe			166 €	175 €	198 €	214 €					
CE-PEGC Classe Ex.	198 €	216 €	226 €	240 €	253 €						
MA et CDI	103 €	110 €	129 €	136 €	143 €	150 €	157 €				

- **PLC2 :** Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire : 106 €
- **PLC2 Agr** : Agrégé stagiaire :118€
- Stagiaire non reclassé : selon éch. de la catégorie d'origine
- Tps partiels : selon éch. et quotité 60€ minimum
- Abonnement bulletin : non titulaire non réemployé 40€ - Etudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres 60€
- Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 63€
- Congé formation : 103€
- CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- Collègue exerçant en **DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
- Etranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)

Cotisations Retraités

Montant de la pension mensuelle	Inférieur à 1300€		entre 1301€ et 1500€		entre 1501€ et 1700€		entre 1701€ et 1900€		entre 1901€ et 2100€		entre 2101€ et 2300€		entre 2301€ et 2500€		entre 2501€ et 2700€		entre 2701€ et 2900€		supérieur à 2900€	
Grpe et Cotis	1	68 €	2	75 €	3	83 €	4	90 €	5	99 €	6	109 €	7	116 €	8	124 €	9	131 €	10	139 €

☐ Je ne souhaite pas recevoir de bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF. Je pourrais à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP national par téléphone ou par mèl.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date signature

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
5 1 2 4 1 0

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom, Prénom .....

Adresse.....

.....

C.P. _ _ _ _ _ Ville.....

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

S.N.E.P.

76 rue de Rondeaux
75020 PARIS

(ne pas modifier ce texte)

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement Code guichet N° de compte Clef RIB

|_ _ _ _ _|_ _ _ _ _|_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _|_ _|

Date Signature

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....

.....

.....

C.P. _ _ _ _ _ Ville.....

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté